RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 C 00048
Numéro SIREN : 515 229 458
Nom ou dénomination : FIDES SOLUTIONS

Ce dépôt a été enregistré le 07/11/2022 sous le numéro de dépôt 144049

2214408701

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE PARIS

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
PROCES VERBAL DE DEPOT D'ACTES

Dénomination : FIDES SOLUTIONS

Numéro RCS : 515 229 458
Numéro Gestion : 2009C00048

Forme Juridique : Groupement d'intérêt économique

Adresse : 90 AV DE FLANDRE
75019 PARIS

Numéro du Dépôt : 2022R144049 (2022 144087)

Date du Dépôt : 07/11/2022

- Type d'acte : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire
Date de l'acte : 23/07/2022
Décision 1 : Renouvellement(s) de mandat(s) d'administrateur(s)
Personne Physique et Personnes Morales
Décision 2 : Renouvellement(s) de mandat(s) de commissaire(s) aux comptes

fait à Paris, le 7 novembre 2022

LPS12177942

Copie certifiée conforme à l'original

AV

515 229 458 00010

2009C00048

Greffe du tribunal de commerce de Paris
Acte déposé le :
07 NOV. 2022
Sous le N° :
144049

GIE FIDES SOLUTIONS
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 23 juin 2022

Conformément aux articles 14 et suivants des statuts, l'Assemblée Générale des membres du Groupement d'Intérêt Economique FIDES Solutions s'est réunie sur convocation de Monsieur Pierre FRANCOIS, Président du conseil d'administration, le 23 juin 2022 à 15h25, avec l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice 2021
- Renouvellement d'un administrateur personne physique
- Renouvellement des administrateurs personnes morales
- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

Monsieur Pierre FRANCOIS préside l'Assemblée. S'étant fait remettre la feuille de présence, il constate que les 2 membres, CIVIS et DOMUS, sont représentés, en sorte que l'Assemblée peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

Monsieur Pierre FRANCOIS met aux voix les résolutions suivantes :

Première Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu les rapports du Conseil d'Administration, du Commissaire aux comptes et du Contrôleur de la gestion, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale renouvelle Monsieur Pierre FRANCOIS administrateur personne physique pour un mandat de 2 ans expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité, moins une abstention.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale renouvelle au titre du GIE CIVIS la Société Mutuelle de Poitiers Assurances administrateur pour une durée de trois ans, qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale ayant statué sur les comptes clos le 31 décembre 2024. Le représentant permanent de la société Mutuelle de Poitiers Assurances est Madame Evelyne MOREAU, Secrétaire Général.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale renouvelle au titre du GIE CIVIS la Société Mutuelle d'Assurances du Bâtiment et des travaux publics (SMABTP) administrateur pour une durée de trois ans qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale ayant statué sur les comptes clos le 31 décembre 2024. Le représentant permanent de la SMABTP est Monsieur Bertrand LOTTE, Directeur des règlements.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

EXACOMPTA

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale renouvelle au titre du GIE CIVIS la Société SwissLife Assurances de Biens administrateur pour une durée de trois ans, qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale ayant statué sur les comptes clos le 31 décembre 2024. Le représentant permanent de la Société SwissLife Assurances de Biens est Monsieur Alexandre VERCHER, Directeur Technique.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale renouvelle au titre du GIE CIVIS la Société THELEM Assurances administrateur pour une durée de trois ans, qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale ayant statué sur les comptes clos le 31 décembre 2024. Le représentant permanent de la Société THELEM Assurances est Monsieur Stéphane BEZARD, Responsable département indemnisation – Direction de l'Offre et des opérations d'assurances.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Septième résolution

L'Assemblée Générale renouvelle au titre du GIE CIVIS la Société PROTEXIA France administrateur pour une durée de trois ans, qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale ayant statué sur les comptes clos le 31 décembre 2024. Le représentant permanent de la Société PROTEXIA France est Madame Charlotte BICHET D'HALLUIN, Directeur Général.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale renouvelle au titre de la SAS DOMUS Vie quotidienne la Société AREAS Dommages administrateur pour une durée de trois ans, qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale ayant statué sur les comptes clos le 31 décembre 2024. Le représentant permanent de la Société AREAS Dommages est Monsieur Olivier JAMMES, Responsable sinistres - Direction Indemnisation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale renouvelle au titre de la SAS DOMUS Vie quotidienne la société BPCE ASSURANCES administrateur pour une durée de trois ans, qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale ayant statué sur les comptes clos le 31 décembre 2024. Le représentant permanent de la Société BPCE ASSURANCES est Madame Alexandra BONNEAU, Directrice du département achats & prestations partenaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Dixième résolution

L'Assemblée Générale renouvelle au titre de la SAS DOMUS Vie quotidienne la Société MACSF administrateur pour une durée de trois ans, qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale ayant statué sur les comptes clos le 31 décembre 2024. Le représentant permanent de la Société MACSF est Monsieur Jean-Philippe SCHNEIDER, Directeur Indemnisation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Onzième résolution

L'Assemblée Générale renouvelle le cabinet KPMG France, dans son mandat de commissaire aux comptes pour une durée de six ans qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale ayant statué sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

EXACOMPTA

Douzième résolution

L'Assemblée Générale nomme Monsieur Olivier Fontaine commissaire aux comptes suppléant pour une durée de six ans qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale ayant statué sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Treizième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie d'un extrait certifié du Procès-Verbal de la présente Assemblée pour remplir toute formalité qu'il appartiendra, notamment auprès des greffes des Tribunaux de Commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le Président du conseil d'administration

EXACOMPTA